

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 29/06/2015

Date de la convocation:
23/06/2015
Date d'affichage:
23/06/2015

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

L' an 2015 et le 29 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HASENFRATZ Rachel à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : M. THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 127.2015
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 2
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

**127.2015 : Ilot central à Woerth : demande de subvention au Conseil
départemental pour l'acquisition du 84 Grand'rue,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°074.2009 du conseil communautaire du 06.07.2009 étendant les compétences de la communauté de communes sur « l'ilot urbain du centre de Woerth situé entre la Grand'Rue, la rue courbe, la rue des cigognes et la rue de Soultz, en vue de sa réhabilitation en un espace commercial et d'habitat »,

Vu la délibération n°066.2010 du conseil communautaire du 14.06.2010 approuvant l'acquisition de l'ensemble immobilier « Ilot commercial bourg centre de Woerth » via l'EPFL du Bas-Rhin,

Vu la délibération n°070.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 présentant le projet de développement du bourg centre et extension du périmètre de compétence intercommunale sur l'opération « Ilot commercial et logements »,

Vu les conventions pour portage foncier et leurs avenants conclus entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et l'EPFL du Bas-Rhin, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ci-dessous désignés :

Section	Numéro	Adresse / Lieudit	Nature	Surface (ares)
3	83	Ville	Sol	1,27
3	88	1 Grand'Rue	Sol	2,11
3	91	Ville	Sol	0,35
6	12	8 0 Grand'Rue	Sol	6,20
6	14	4 rue Courbe	Sol	2,30
6	15	8 4 Grand'Rue	Sol	3,63
TOTAL				15,86

Vu les actes d'acquisition des biens, par l'EPFL du Bas-Rhin, en date des 16.09.2009, 09.07.2010 et 08.06.2011,

Vu l'arrivée du terme des conventions en juillet et septembre 2014,

Vu la délibération n°070.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 : « Acquisition de biens suite à portage foncier par l'établissement public foncier du Bas-Rhin (EPFL) : Fin de portage pour les bâtiments 80 et 84 grand rue, 4 rue courbe et 1 grand rue à Woerth »,

Considérant le projet global de revitalisation du centre-bourg de Woerth,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, une abstention, décide :

- **De solliciter les cofinancements pour l'acquisition de l'îlot central à Woerth (foncier et immobilier) auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du contrat de territoire (33% des surfaces et coûts éligibles au dispositif friche) :**

Coût HT : 189 394 €

Coût prévisionnel éligible : 62 500 €

Subvention prévisionnelle (taux d'aide : 40 %) : 25 000 €

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2015

Reçu en préfecture le 03/07/2015

Affiché le

RD 1007-200613030-20150623-0 CC 127 2015-DE

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/07/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :



Envoyé en préfecture le 03/07/2015

Reçu en préfecture le 03/07/2015

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized, blue, italicized font.

ID : 067-200013050-20150629-D_CC_127_2015-DE